

Notre action

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

Quels sont les documents remis ?

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile?

Combien ça coûte?

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

AUTORISATIONS PER

Autorisations de traitement pour les PER (JU & JB)

- Le client remplit les exigences relatives aux demandes d'autorisation en matière d'intervention phytosanitaire sur la SAU
- Autorisation formelle (sous réserve de la pertinence de l'intervention et du respect des règles d'utilisation)
- Je souhaite réaliser une intervention phytosanitaire sur une parcelle de ma SAU nécessitant une autorisation (JU et JB)

Service délivré sans facturation (1)

Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

- Itinéraire technique de la ou des cultures concernées.
- Étiquettes des semences ou plants utilisés.
- Autorisations d'interventions phytosanitaires sur la surface d'estivage (JB)
- Plans d'épandage sur la surface d'estivage (JB)

Bernard Beuret (JU) et Brieuc Lachat (JB)